



MONACO

Report to MBSHC24

Constanta, Romania 2 – 4 July 2024

By Pierre Bouchet





Introduction – HO structure in national maritime administration

Administrative arrangement between France and Monaco (2005)

ARRANGEMENT ADMINISTRATIF

entre

LE MINISTRE DE LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

et

LE MINISTRE D'ETAT DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO

relatif à

LA COOPERATION EN MATIERE D'HYDROGRAPHIE, DE CARTOGRAPHIE MARINE ET D'OCEANOGRAPHIE

Article 3

La Partie française s'engage à :

- .1 établir, publier et vendre les cartes marines et publications nautiques qui concernent Monaco et qui répondent aux obligations de la Convention SOLAS. Les cartes originales des Eaux monégasques, éditées par le SHOM, comportent, outre les logos définis dans les résolutions de l'OHI, le logo de la Direction des Affaires maritimes de Monaco;
- 1.2 tenir à jour les documents à partir des informations recueillies par les navigateurs et les Parties et des levés effectués à terre et dans les Eaux monégasques par les Parties ou par les entreprises qui réalisent des travaux géophysiques, hydrographiques et océanographiques;
- 1.3 effectuer des levés hydrographiques à la demande de la Partie monégasque.

La Partie monégasque s'engage à :

- 2.1 recueillir et mettre à disposition de la Partie française, par l'intermédiaire du SHOM, toutes les informations et données nécessaires à la mise en œuvre du présent Arrangement et, notamment, toute information concernant la sécurité nautique portée à sa connaissance;
- 2.2 informer la Partie française, par l'intermédiaire du SHOM, des projets de modification conséquents des infrastructures et aménagements portuaires.

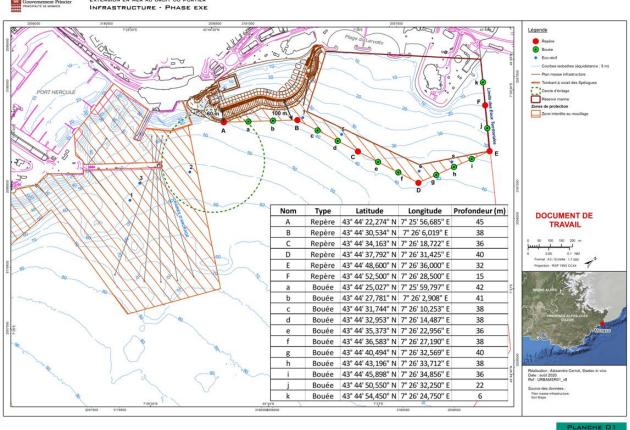
3. Les deux Parties s'engagent à:

- 3.1 désigner des correspondants chargés de la mise en œuvre des dispositions du présent Arrangement. La liste de ces correspondants est mise à jour tous les ans;
- 3.2 effectuer ensemble une évaluation périodique, au moins annuelle, de la qualité de la documentation nautique couvrant les eaux monégasques ;
- vérifier la cohérence des cartes, publications et informations nautiques publiées par les deux Parties, afin de rendre les informations hydrographiques et nautiques disponibles à l'échelle mondiale;
- 3.4 déduire des travaux mentionnés aux sous-paragraphes 3.2 et 3.3 ci-dessus les éventuels levés et travaux nécessaires et proposer les modalités de leur réalisation.





Key Achievements between two conferences



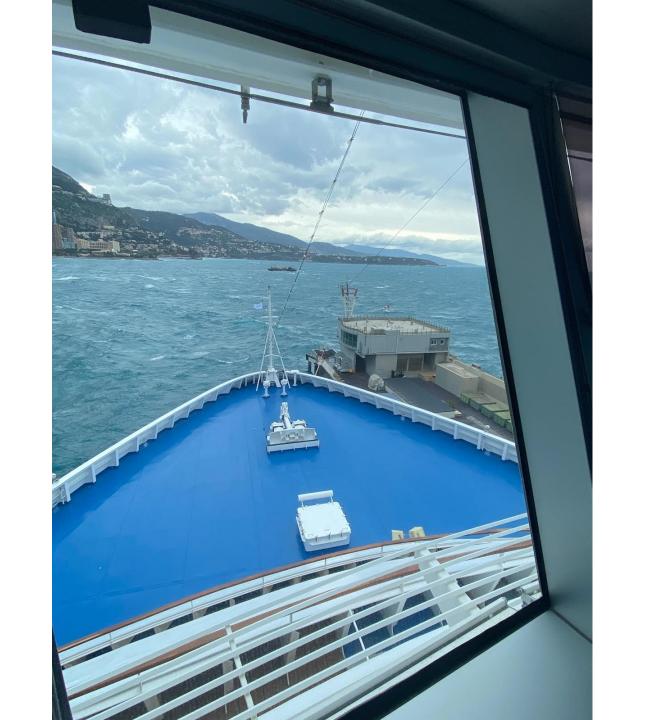


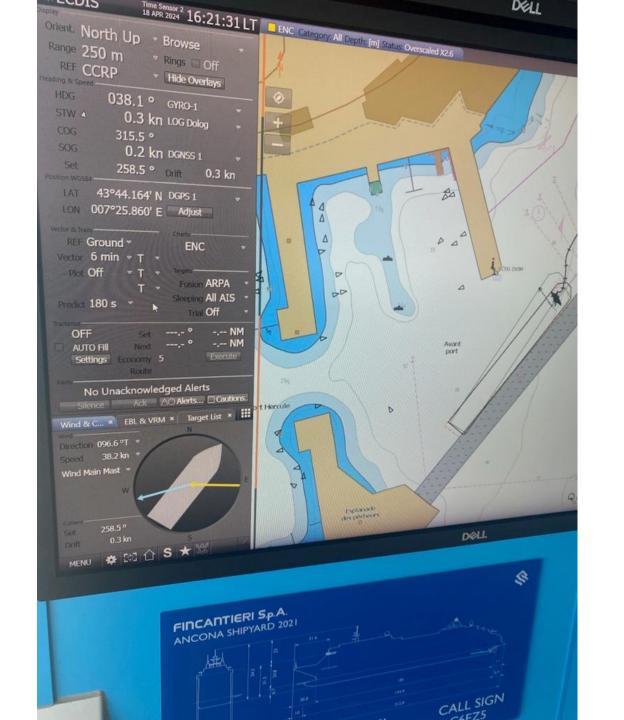




Main challenges

- Climate deregulation
- Rising water levels









Lessons Learned

- Be modest in front of nature
- Anticipate



55 TBP VOITH SCHNEIDER TRACTOR TUG



MAIN CHARACTERISTICS

Length overall	35.50 m
Beam moulded	11.50 m
Depth	4.40 m
Max. draught	5.50 m
Displacement	870 T
Gross tonnage	492
Class BV I 3/3 - F. AUT R	Hull & MACH Deep sea

PROPULSION AND MACHINERY

Main engine	2 x DEUTZ SVB 8 M 628
Total output	3700 kW
Propulsion	2 x Voith Schneider 32GII
Generator	2 x MWM type TD 226.6
Service speed	12.7 knots

CAPACITIES

Diesel	180 m3
Fresh water	16 m3

POLLUTION AND FIRE CONTROL

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Longueur hors tout	35,00 m
Largeur hors membres	11,50 m
Creux	4,40m
Tirant d'eau maxi	5,50 m
Déplacement	870 t
Jauge brute	477 UMS
Classe BV 13/3 - F AUT M	Hull & MACH Deen sea

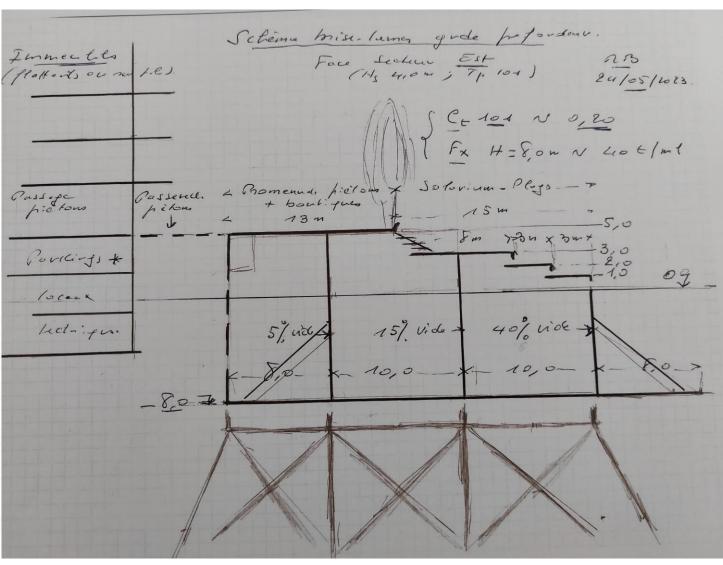
PROPULSION ET AUXILIAIRES

Moteur principal	2 x DEUTZ SVB 8 M 628
Puissance installée	3700 kW
Propulsion	2 x Voith Schneider 32GII
Groupe électrogène	2 x MWM type TD 226.6
Vitesse	12,7 nœuds

CAPACITÉS

Gasoil	3
Eau douce	3

LUTTE ANTI-INCENDIE ET ANTIPOLLUTION



Thank you for your attention

Thank you for your attention